

Décision

Générale

colonial

Décision n° 240 du 18 février 1946 :

n° 240

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois moi' à passer en France est accordé à M. Riboud (Georges), commissaire de police de 1er classe du cadre local de Madagascar. L'intéressé, qui est autorisé à se faire ac compagner de sa femme et de ses trois enfants, rentrera par voie maritime. Il voyagera en 2e classe aux frais du budget local de la Côte française des Somalis. A l'issue du présent congé. M. Riboud sera remis à la disposition du gouverneur général de Madagascar.